

# **Appel à projets 2025 RÉSIDENCE DE TERRITOIRE**

## **« Un pas vers soi, un pas vers l'autre ! »**

### **CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RESIDENCE DE TERRITOIRE**

La DRAC Occitania impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. La Résidence de Territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants.

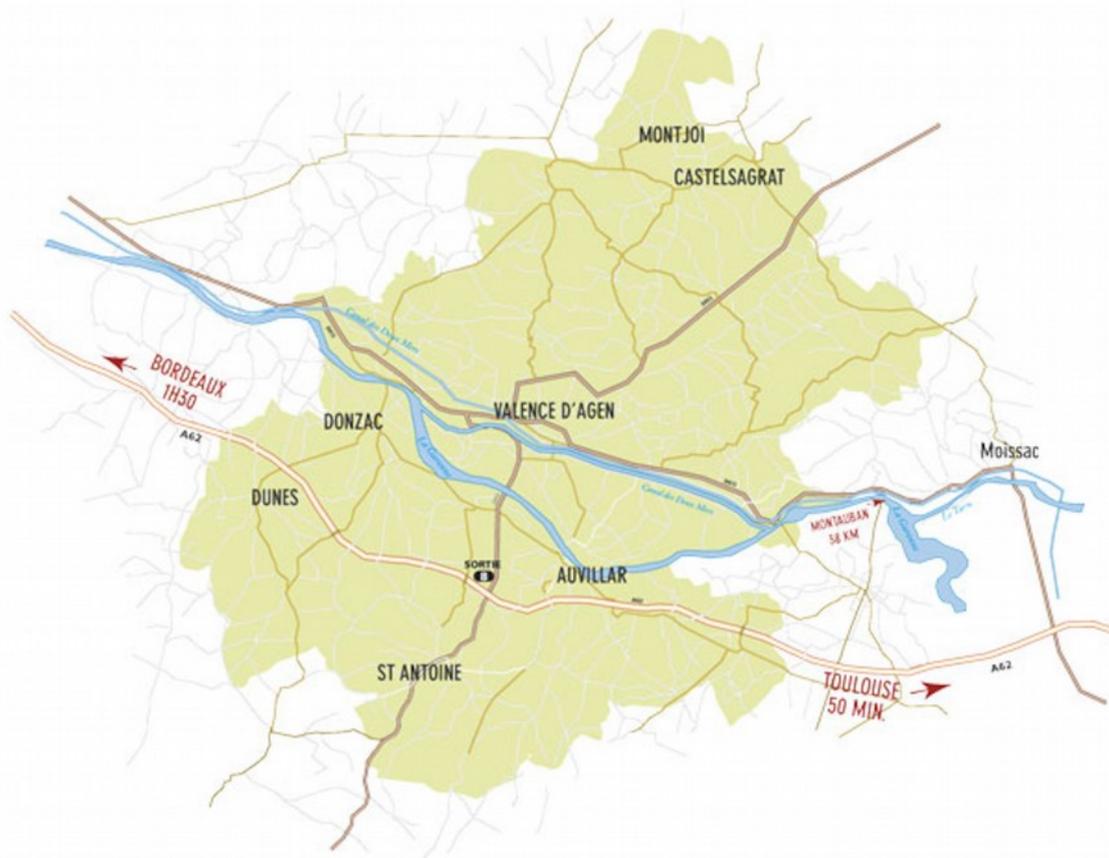
« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La Communauté de Communes des Deux Rives regroupe 28 communes situées entre le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et le Gers, avec une population de 19 000 habitants. Forte d'une dynamique culturelle affirmée, elle a initié plusieurs projets artistiques et culturels, notamment à travers son École de Musique, son École de Danse et son Réseau de Lecture Publique.

Dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle, soutenue par la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes des Deux Rives souhaite mettre en place une **résidence de territoire artistique autour de la danse**, pour la saison 2025. Cette résidence s'inscrit dans une volonté de développer une approche artistique favorisant la confiance en soi, l'acceptation du corps et la relation aux autres chez les adolescents.



## "Un pas vers soi, un pas vers l'autre ! : La danse, un regard nouveau sur soi et sur les autres

Le projet de résidence "**Un pas vers soi, un pas vers l'autre !**" vise à utiliser la danse comme un **outil d'émancipation et de lien social**. La période de l'adolescence est marquée par des questionnements sur l'apparence, la confiance en soi et la perception du corps. En plaçant le mouvement au cœur du projet, cette résidence entend :

- **Développer une meilleure acceptation de soi** à travers la danse et l'expression corporelle.
- **Encourager un autre regard sur les autres** afin de favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble.
- **Renforcer la confiance en soi et l'engagement collectif** par des ateliers participatifs et des performances partagées.
- **Explorer des formes artistiques pluridisciplinaires** alliant danse, théâtre du corps, improvisation et arts visuels.

### DÉROULEMENT DE LA RÉSIDENCE

#### Public cible

Cette résidence s'adresse principalement :

- Aux **adolescents** (collégiens, lycéens, structures jeunesse).
- Aux **publics éloignés de la culture** (jeunes en situation de précarité, en difficulté sociale ou en situation de handicap).
- Aux **familles et habitants du territoire**, dans une approche intergénérationnelle (possibilité d'échanger avec des seniors sur l'évolution du corps et du mouvement).

#### Cadre artistique et actions envisagées

L'équipe artistique retenue interviendra dans divers lieux du territoire (établissements scolaires, structures jeunesse, École de Danse, espaces culturels, lieux publics) pour proposer :

- **Des ateliers chorégraphiques** mêlant danse contemporaine, improvisation et danse-contact.
- **Des temps de médiation sur la perception du corps et du mouvement**, intégrant éventuellement d'autres disciplines comme le théâtre ou la photographie.
- **Une création collective en fin de résidence**, impliquant les participants et favorisant la restitution publique

- **Une approche itinérante**, afin de toucher un maximum de jeunes et d'habitants sur l'ensemble du territoire.

### **Durée et calendrier prévisionnel**

- **Dépôt des dossiers** : jusqu'au 15 juillet 2025
- **Sélection et arbitrage** : fin juillet 2025
- **Début de la résidence** : septembre 2025 (10 à 12 semaines)

**Restitution publique** : décembre 2025

## CONDITIONS DE LA RÉSIDENCE

### Profil des artistes recherchés

- Artistes ou compagnies professionnelles, spécialisés dans la danse contemporaine et les pratiques chorégraphiques collaboratives.
- Expérience avérée dans l'animation d'ateliers artistiques, notamment auprès des jeunes publics.
- Capacité à proposer une approche interdisciplinaire (danse et autres formes artistiques).
- **Résidence ouverte aux artistes n'habitant pas dans le Tarn-et-Garonne.**

### Allocation et moyens mis à disposition

- **Budget alloué** : 18 000 € (incluant rémunération, matériel pédagogique et coûts de restitution).
- **Hébergement et repas pris en charge** par la Communauté de Communes des Deux Rives.
- **Accès aux structures culturelles communautaires** (École de Danse, École de Musique, espaces publics, médiathèques, etc.).
- **Accompagnement logistique** par un chargé de mission dédié.

### Critères de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité de pilotage selon les critères suivants :

- **Adéquation avec les objectifs d'éducation artistique et culturelle.**
- **Expérience dans des projets similaires** (résidences de territoire, médiation culturelle, etc.).
- **Qualité et originalité de la proposition artistique.**
- **Capacité à mobiliser différents publics et à créer du lien social.**
- **Dimension innovante et interdisciplinaire du projet.**

### MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les artistes ou compagnies intéressés doivent soumettre leur candidature par courriel jusqu'au le **15 juillet 2025**.

Le dossier devra comprendre :

- **Une note d'intention détaillée**, présentant la démarche artistique et les projets envisagés.
- **Un portfolio ou un dossier artistique** illustrant les créations et expériences antérieures.
- **Les CV des membres de l'équipe.**
- **Des références ou exemples de résidences et médiations passées.**

Les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien en visioconférence avant la sélection finale.

## **Contact pour l'envoi des candidatures et renseignements :**

### **Communauté de Communes des Deux Rives**

2, rue du Général Vidalot — 82400 VALENCE D'AGEN — Tél. 05 63 29 92 00  
Directeur du Pôle Culture, Vie Associative : Laurent DEMAYA

### **École de Danse des Deux Rives**

Complexe culturel « Léo Gipoulou » — 82400 VALENCE D'AGEN  
Tél. 05 63 39 75 83

Codirection : Sandy MASSIP ([sandy.massip@cc-deuxrives.fr](mailto:sandy.massip@cc-deuxrives.fr))  
Nicolas MASSIP ([nicolas.massip@cc-deuxrives.fr](mailto:nicolas.massip@cc-deuxrives.fr))

Animatrice de la résidence : Audrey GINHAC ([audrey.ginhac@cc-deuxrives.fr](mailto:audrey.ginhac@cc-deuxrives.fr))